

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

**COMMUNE
DE
TRAENHEIM**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 20h00
Convocation remise le 25/08/2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER,
Nathalie WOLFF
MM. David WETTERWALD, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-
Renaud KLEIN

Membres absents excusés : Jean DREYFUSS, Arnaud MERLIN, Nathan MULLER, Cyrille
MEYER

Membres absents non excusés : 0

Délégations de pouvoir : 4

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN

ORDRE DU JOUR

N° 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

**N°2 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DES PERIMETRES DU KRONTHAL/BASSE MOSSIG**

N°3 : DECISION MODIFICATIVE N°2

N°4 : TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

DIVERS :

- Date du prochain Conseil Municipal
- Installation photovoltaïque
- Pont sur le Kohbach (rue du Moulin)
- Projet périscolaire
- Lotissement les Acacias : Projet urbain partenarial (PUP) AFUL/commune
- Voyage à Paris
- Fête des ainés : organisation et cadeaux
- DNT 2025

N° 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approver la séance du 23 juin 2025.

N°2 : RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES PERIMETRES DU KRONTHAL/BASSE MOSSIG

Vu l'article D 2224-3 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se voir présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,

Vu le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement du périmètre du Kronthal/Basse Mossig établi par le SDEA,

Vu les explications de M. Jean-Renaud KLEIN, Conseiller Municipal et Délégué au SDEA,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que de la note relative à l'activité 2025 de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Le document peut être consulté à la mairie.

N°3 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget prévisionnel de la commune,

Considérant que pour pouvoir utiliser l'eau de pluie récupérée dans les trois cuves de 1 000 L, notamment pendant les périodes d'alerte sécheresse qui restreint l'usage de l'eau potable, il est nécessaire d'acquérir une pompe à eau,

Considérant qu'il est urgent, pour une question de sécurité, d'effectuer la réparation de la cloche N°1 de l'église protestante,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Section	Dépenses		
	Chapitre/ Opération	Libellé	Montant
Investissement	Op.143	Compte 2188 Autres	-400 €
	Op.160	Compte 2151 Réseaux de voirie	-4 000 €
	Op.147	Compte 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	400 €
	Op.145	Compte 21318 Autres bâtiments publics	4 000 €
	TOTAL =		0 €

Vote « Pour » : 15

Vote « Abstention » : 0

Vote « Contre » : 0

N°4 : TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Vu la demande de révision des tarifs de location de la salle communale évoquée lors du conseil municipal du 23/06/2025 suite à une demande émanant des associations ;
Considérant les éléments envoyés en amont du conseil municipal (coût annuel de la salle socioculturelle, revenus annuels de la location, éléments juridiques ...) ;
Considérant les propositions faites par les conseillers municipaux ;
Considérant que pour les contrats de location signés avant le 1^{er} septembre 2025 et ceux prenant effet en 2025, les tarifs appliqués seront ceux de la délibération N°5 du 05/09/2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à, 14 voix Pour, 1 Abstention (Nathalie WOLFF) et 0 voix Contre, d'appliquer les tarifs suivants pour les locations prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et dont les contrats sont signés après le 1^{er} septembre 2025 :

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE –

Date d'application : 01/01/2026

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE LE WEEK-END (du vendredi 8h00 au lundi 8h00)

	Tarif location (SALLE+MOBILIER+ TISANERIE+VAISSELLE)	Forfait Charges	
		Eté	Hiver
		1 ^{er} avril au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 31 mars
TRAENHEIM PARTICULIER ①	300 €		
ASSOCIATION ①	200 € (1 ^{ère} location annuelle gratuite) ②	50 €	100 €
AGENT ET ELU ①	1 ^{ère} location annuelle gratuite ③		
EXTERIEUR PARTICULIER ①	700 €		

MISE A DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR USAGE ANNUEL EN CONTINU

ORGANISATION DU MESSTI	GRATUIT	1X/an (MJC ou Amicale des SP de Traenheim)
ASSOCIATION	350 €	2X/semaine maximum du 1 ^{er} septembre N au 31 août N+1 ④
CENTRE AERE	GRATUIT	1 semaine/an

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE - CAS PARTICULIERS

ENTERREMENT TRAENHEIM PARTICULIER (1 jour)	FORFAIT CHARGES UNIQUEMENT
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE	GRATUIT

- ① Attention : à la location s'ajoutera le forfait charges (comprenant nettoyage, chauffage, électricité et eau)
- ② Les associations ont leur 1ère manifestation annuelle gratuite – seul le forfait charges sera facturé.
- ③ Les agents/élus ont leur 1ère manifestation annuelle gratuite – seul le forfait charges sera facturé.
- ④ La MJC de TRAENHEIM pourra bénéficier de la location de la salle les week-ends dans la limite 6 fois par année pour l'organisation de manifestations publiques (du 1^{er} septembre N au 31 août N+1) compte tenu du fait qu'elle ne l'utilise pas toutes les semaines contrairement aux associations sportives.

Un chèque de caution de 700 € sera systématiquement demandé pour les dégradations éventuelles.

L'application d'une tarification "casse" pour la vaisselle sera jointe au contrat.

DIVERS :

- **Date du prochain Conseil Municipal : 6 octobre 2025**
- **Installation photovoltaïque :**

M. le Maire a signé le contrat avec la société Ohrel pour un montant total de 16 000 €. Les travaux sont prévus pour fin octobre/début novembre 2025. Il faut maintenant s'occuper de la partie administrative qui est compliquée. C'est pour cela que nous avons sollicité un rendez-vous avec l'ES.
- **Pont sur le Kohbach (rue du Moulin) :**

L'étude de sol a été faite et transmise au bureau d'études pour effectuer le chiffrage. Malgré les relances de Jean-Renaud KLEIN depuis le début de l'été, nous n'avons ne l'avons toujours pas reçu. Gérard STROHMEINGER rappelle que le CEREMA a prolongé le délai d'un an pour les demandes de subvention. Nous pourrions obtenir 60% du CEREMA et 50% du restant à charge de la Communauté de Commune Mossig et Vignoble (CCMV).
- **Projet périscolaire :**

Une réunion est prévue à la CCMV le 2 septembre 2025 lors de laquelle le sujet du projet périscolaire va être abordé. Nous constatons que le projet est à l'arrêt depuis mars 2025.
- **Lotissement les Acacias - Projet urbain partenarial (PUP) AFUL/commune :**

Un rendez-vous est prévu le 9 septembre 2025 avec Timothée ROTHGERBER pour l'AFUL et Odile SCHAAF en mairie afin de discuter du PUP dont le contenu ne reprend pas les éléments prévus initialement.
- **Voyage à Paris :**

Il manque encore le règlement d'un participant mais les billets de train ont été réservés. Viviane FRITSCH-TREBUS informe que le menu du déjeuner sur la Seine sera bientôt transmis aux participants.
- **Fête des ainés dimanche 07/12/2025 - organisation et cadeaux :**

Le menu est à définir avec M. FUCHS du restaurant « Zum Loejelgucker », le service sera assuré par les conseillers municipaux et une petite animation musicale serait appréciable mais reste à confirmer. Il faut également prospecter pour le cadeau qui sera offert aux participants.
- **DNT 2025 :**

Les devis ont été demandés, la commission va être relancée pour l'édition 2025.
- Gérard STROHMEINGER souhaite organiser une formation aux premiers secours.
- Gérard STROHMEINGER informe, qu'à compter du 1^{er} septembre 2025, nous entrons dans une période préélectorale et que cela implique plusieurs règles à respecter dont il faudra tenir compte dans le DNT 2025.

- Jean-Yves STOLLESTEINER s'étonne que l'éclairage public soit allumé la nuit alors qu'il avait été décidé, en conseil municipal, de l'éteindre à partir de 23h et qu'aucune information sur cette modification ne leur ait été transmise. Gérard STROHMEYER a, en effet décidé de prolonger l'éclairage jusqu'à 1h du matin les samedis et dimanches afin de sécuriser les rentrées nocturnes estivales liées aux diverses festivités. A l'avenir, s'il devait y avoir des modifications, le conseil municipal sera informé par mail.

1 mot corrigé :
FRITSCH
1 mot barré

Viviane FRITSCH-TREBUS interroge le conseil sur l'avenir du presbytère dont il serait question qu'il se transforme en logements d'habitation. Le presbytère appartient au Conseil Presbytéral. Le pasteur a en effet déménagé, mais à ce jour, aucune demande de travaux n'a été déposée.

Fin de séance : 21h59

Le secrétaire de séance,
Jean-Renaud KLEIN

Le Maire,
Gérard STROHMEYER



Les Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BASTIAN :	M. Nathan MULLER : (Absent)
Mme Constance COUTURE :	M. Cyrille MEYER : (Absent)
M. Jean DREYFUSS : (Absent)	M. Joël REISZ :
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :	Mme Heike ROTHGERBER :
M. Jean-Renaud KLEIN :	M. Jean-Yves STOLLESTEINER :
Mme Sabrina LEHN :	M. David WETTERWALD :
M. Arnaud MERLIN : (Absent)	Mme Nathalie WOLFF :

